



**PLAN
JEUNESSE**
DU DÉPARTEMENT
DE L'ARDÈCHE
2024 – 2028





SOMMAIRE

Édito	3
--------------	----------

1. « Ardèche en action ! » : un appel à projet pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet d'action	4
2. « À travers le monde » : un appel à projet pour accompagner les jeunes dans la réalisation de projet d'action à travers le monde	4
3. La promotion du Service civique au service de la ruralité et des valeurs portées par le Département	5
4. Le Conseil départemental des jeunes	5
5. Atout association : la prise en compte de la jeunesse dans les projets associatifs soutenus par le Département	5
6. Un appel à projet pour accompagner des actions jeunesse transversales et innovantes relais de l'action du Département	5
7. Soutenir l'information des jeunes	6
8. Un temps fort biennal : valoriser les projets des jeunes	6
9. La jeunesse au cœur des politiques du Département	6

« Volet 1 - Des jeunes en action »

La jeunesse ardéchoise, une priorité de l'exécutif départemental

La jeunesse ardéchoise est au cœur des préoccupations de l'exécutif départemental. Avec une population dépassant les 330 000 habitants en 2021, l'Ardèche se présente comme un territoire dynamique et attractif, ayant gagné plus de 1 000 habitants depuis 2015. Parmi eux, près de **100 000 jeunes âgés de 0 à 30 ans** contribuent à l'essor de notre département, malgré les défis rencontrés dans un environnement rural, loin des grands centres urbains.

Nous sommes conscients des obstacles auxquels certains de nos jeunes Ardéchois font face, tels que les difficultés de mobilité, d'accès à la formation, à l'information et à l'emploi. C'est pourquoi nous avons placé **la jeunesse au centre de nos priorités pour ce mandat, en proposant un ensemble de politiques publiques ambitieuses.**

Un Plan jeunesse, deux volets d'action, neuf politiques publiques

Le «**Plan jeunesse**» que nous avons élaboré se compose de deux volets d'action.

- **Dès mars 2024, le premier volet, intitulé « Des jeunes en action ! »**, présente neuf politiques publiques spécifiquement conçues pour répondre aux besoins et aux aspirations de notre jeunesse.
- **Le second volet du Plan jeunesse** sera élaboré en concertation avec nos partenaires et acteurs de la jeunesse, afin d'enrichir nos actions et d'évaluer leur impact.

L'objectif : des jeunes, fiers d'être Ardéchois, agissant pour rendre leur territoire plus fort et plus attractif

En s'appuyant sur des valeurs positives, nous voulons voir **émerger une jeunesse fière d'être Ardéchoise, dynamique et engagée** dans la construction d'un territoire plus fort et plus attractif et contribuant à la vue publique aux côtés des élus.

En 2024, un budget conséquent de près de 630 000 € en fonctionnement est consacré à la politique jeunesse, auquel s'ajoutent d'autres moyens à travers différentes politiques publiques, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'insertion. Nous poursuivrons cet engagement envers nos jeunes Ardéchois pour leur offrir les outils et les opportunités dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Olivier Amrane,

Président du Département de l'Ardèche

Christian Féroussier,

Vice-président en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire

1. « ARDÈCHE EN ACTION ! » :

UN APPEL À PROJET POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LA RÉALISATION DE LEUR PROJET D'ACTION

Les jeunes sont porteurs d'idées et d'envies de s'engager autour d'actions porteuses de sens et qui, tout en leur permettant de se construire, participent à réinventer les manières de faire société. L'appel à projet « Ardèche en Action ! » vise à encourager et accompagner les initiatives portées par au moins trois jeunes de 12 à 25 ans résidant en Ardèche. Un règlement d'aide en précise les modalités d'application.

Caractéristiques

Le projet doit répondre à un défi collectif et présenter un caractère d'innovation, de créativité, ou traiter d'une dynamique ayant une utilité sociale et collective et un impact avéré sur le territoire ardéchois (projet de solidarité, organisation d'une manifestation culturelle ou sportive, projet d'innovation sociale...).

Portage du projet

Le projet est initié et mené par les jeunes eux-mêmes et non avec eux. Le portage administratif est assuré par une association de jeunesse et d'éducation populaire, une association sportive, ou culturelle compétente dans la méthodologie d'accompagnement de projets, une commune ou une intercommunalité (dans le cadre d'un projet porté par un conseil municipal ou intercommunal de jeunes), une junior association ou une coopérative de jeunes ayant son siège social en Ardèche.

Subventionnement

Le seuil minimum de subvention est fixé à 500 € et le plafond à 3 000 €, dans la limite de 50 % du coût du projet.

2. « À TRAVERS LE MONDE » :

UN APPEL À PROJET POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LA RÉALISATION DE PROJET D'ACTION À TRAVERS LE MONDE

L'appel à projet « À travers le monde » est une bourse qui vise à soutenir des projets de jeunes souhaitant vivre une expérience interculturelle à l'international dans le cadre d'une année de césure. Un règlement d'aide en précise les modalités d'application.

Caractéristiques

Cette bourse s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en année de césure post-diplôme (CAP, BEP, BAC, BTS, DUT, DEUST, Licence, Master) qui souhaitent conduire un projet d'utilité sociale à l'étranger, en dehors du cadre des études. L'aide ne cible donc pas le financement des études ou d'une formation mais bien la réalisation d'un projet collectif ou personnel pour lequel le bénéficiaire s'engage à faire un retour auprès des jeunes de son territoire : chantier patrimoine ou archéologique, engagement associatif, immersion professionnelle... Cet appel à projet s'inscrit en cohérence et dans la continuité du dispositif d'Atout Collèges, privilégiant les échanges entre jeunes Ardéchois et jeunes à l'international pour l'attractivité de l'Ardèche. Par ailleurs, étant précisé que des ressources techniques et financières pour la mobilité internationale sont déjà relativement nombreuses mais peu visibles et lisibles par les jeunes, le Département s'engage dans une analyse et un repérage des aides et des freins à la mobilité internationale des jeunes, en complémentarité des autres initiatives portées par les autres partenaires.

Subventionnement

Le seuil minimum de la bourse aux projets individuels est fixé à 500 € et le plafond est fixé à 1 500 €, dans la limite de 30 % du coût total du projet (voyage, hébergement, alimentation, matériel, inscription éventuelle).

3. LA PROMOTION DU SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DE LA RURALITÉ ET DES VALEURS PORTÉES PAR LE DÉPARTEMENT

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service civique propose à des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'institutions publiques. Le Département de l'Ardèche souhaite promouvoir le développement du Service civique sur son territoire autour de 2 types de missions qui entrent en cohérence avec son projet politique :

- **Les services civiques auprès des très petites communes rurales ardéchoises** pour les aider à développer de nouveaux services innovants auprès des habitants. Certaines communes rurales sont en effet confrontées à des difficultés liées aux démarches administratives.
- **Les services civiques auprès de structures partenaires du Département** dans le cadre notamment de ses politiques culturelles, sportives, en faveur de la vie associative...

Subventionnement

Le soutien du Département sera attribué à des associations assurant des missions d'intermédiation entre les jeunes et les employeurs par le biais de conventions d'objectifs pluriannuelles dans le cadre d'Atout Association – volet convention.

4. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Inauguré le 12 décembre 2022 (délibération du 17 octobre 2022), le Conseil départemental des jeunes (CDJ) a marqué la première pierre de cette nouvelle politique jeunesse. Composé de deux représentants de chaque collège du département pour un mandat de deux ans, **le CDJ est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté par l'expérimentation qui permet aux jeunes et aux élus de dialoguer autour des politiques du Département d'une part et de projets conçus et réalisés par les jeunes d'autre part.**

5. ATOUT ASSOCIATION :

LA PRISE EN COMPTE DE LA JEUNESSE DANS LES PROJETS ASSOCIATIFS SOUTENUS PAR LE DÉPARTEMENT

Il s'agit d'inciter la conduite de projets associatifs au bénéfice des jeunes au travers d'une bonification des projets déposés sur Atout Association (volet aide annuelle) qui prêteront une attention particulière aux problématiques des jeunes et mobilisent des jeunes dans leur mise en œuvre que ce soit au sein des conseils d'administration ou sur des projets qui leur sont confiés en propre.

6. UN APPEL À PROJET POUR ACCOMPAGNER DES ACTIONS JEUNESSE TRANSVERSALES ET INNOVANTES RELAIS DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT

Sur le territoire ardéchois, la majorité des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont dotés d'une compétence en matière de jeunesse et y déploient des politiques en adéquation avec leur projet de territoire. Il s'agit ici d'un appel à projet déterminé à accompagner les actions jeunesse transversales et innovantes.

Caractéristiques

Le Département entend favoriser ces dynamiques locales en apportant son **soutien aux EPCI qui engagent des actions innovantes en faveur des jeunes, plus particulièrement sur les transversalités entre jeunesse, sport, culture et engagement.** Il s'agit notamment d'encourager l'expérimentation et les nouvelles synergies qu'elle permet. Afin de conforter les territoires dans la conduite de ces projets, le Département animera des temps de travail réguliers avec les chargés de coopération et les élus jeunesse des collectivités au travers d'échanges collectifs et individuels facilitant le partage d'expériences.



**PLAN
JEUNESSE DU
DÉPARTEMENT
DE L'ARDÈCHE
2024-2028**

Subventionnement

Le soutien du Département s'établira sur la base d'un conventionnement pluriannuel d'objectifs, sur un plan d'action qui répond aux objectifs énoncés ci-dessus. Le financement du Département, défini chaque année, prendra en compte le coût de la totalité des actions éligibles conformément à un règlement qui en précisera les modalités de mise en œuvre.

7. SOUTENIR L'INFORMATION DES JEUNES

Pour pouvoir s'engager, les jeunes ont besoin d'accéder à l'information qui les concerne : c'est le rôle des Points d'information jeunesse (PIJ) portés par des collectivités locales ou des associations (deux structures d'information jeunesse en Ardèche sont aujourd'hui itinérantes afin d'aller au plus près des lieux de vie des intéressés : dans leur village, leur collège ou leur lycée...). Ces points d'information jeunesse sont notamment le relai des informations fournies par le Centre régional information jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes (CRIJ) qui développe depuis 4 ans un portail info jeunes Ardèche Drôme, accessible à tous les jeunes et aux professionnels, apte à proposer une information personnalisée et objective adaptée à leurs besoins et relative aux politiques jeunesse du territoire.

Subventionnement

Le Département apporte un soutien au CRIJ pour le développement du portail info-jeunes Ardèche Drôme par le biais d'une convention pluriannuelle dans le cadre d'Atout Association – volet conventions, ainsi qu'aux Points info jeunesse itinérants, outils stratégiques pour faciliter l'accès des jeunes.

8. UN TEMPS FORT BIENNAL : VALORISER LES PROJETS DES JEUNES

Le Département souhaite apporter une visibilité aux projets remarquables portés par les jeunes Ardéchois lors d'un temps fort biennal à concevoir en partenariat avec les jeunes et les structures d'éducation jeunesse. Ce temps fort sera notamment l'occasion pour les jeunes bénéficiaires de la politique départementale de rendre compte auprès d'autres jeunes des expériences qu'ils auront pu vivre dans ce cadre : bénéficiaires des appels à projet « Ardèche en action ! », retours de services civiques, présentation de projets culturels, sportifs, associatifs ayant donné à la jeunesse une place singulière et remarquable notamment. Ces restitutions seront accompagnées d'échanges, de débats et de réflexions sur les enjeux qui les concernent et qui auront pu être identifiés par la commission consultative des jeunes.

9. LA JEUNESSE AU CŒUR DES POLITIQUES DU DÉPARTEMENT

Le Département place les enjeux de la jeunesse au cœur de ses politiques publiques.

Dans le cadre de sa politique éducative.

Les jeunes constituent par définition le public bénéficiaire des politiques éducatives du Département, qu'il s'agisse des collégiens ou des étudiants. Si les finalités des politiques en faveur de la jeunesse d'une part et de l'éducation d'autre part peuvent différer dans leur objet, elles sont étroitement complémentaires et s'articulent entre elles. Aussi, certains dispositifs initiés dans le cadre de la politique éducative participent-ils naturellement de ce nouveau schéma jeunesse : plateforme de stages de 3^e, Atout collèges, enseignement supérieur...

Dans le cadre de sa politique culturelle et sportive.

Le sport et la culture ne constituent pas uniquement de activités de loisirs ou un moyen d'accéder au dépassement de soi mais sont des marqueurs essentiels d'une politique jeunesse. A la fois déterminants en termes de socialisation, ils sont également vecteurs de cohésion et d'émancipation et sont des facteurs clefs de la santé psychique et physique pour les jeunes. Constatant encore de nombreux freins, notamment sociaux, pour accéder à ces pratiques, le Département a souhaité d'abord placer la jeunesse au cœur des établissements et dispositifs culturels et

sportifs qu'il gère lui-même (Bonus collégiens, enseignements et pratiques artistiques, lecture publique, Education artistique et culturelle (EAC), MuséAl-service archéologique du Département, Archives départementales, Espace Découvertes Ardèche à Salavas). Cela se traduit par des programmes d'activités spécifiquement conçus pour les jeunes qui se déploient toute l'année, des financements fléchés et des grilles tarifaires adaptées.



Dans le cadre de sa politique de solidarité et d'aménagement du territoire.

Le Département finance les missions locales ardéchoises (181 000€) qui assurent l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans (emploi, orientation, santé, handicap, logement, l'accès aux droits et à la mobilité, liens avec les acteurs économiques du territoire et formations professionnelles). Par ailleurs, dans le cadre de ses Contrats Atout nature passés avec les 12 collectivités coordonnatrices du réseau départemental des Espaces naturels sensibles (ENS), **le Département soutient de nombreuses opérations d'accueil du public et d'éducation à la nature** (et plus particulièrement sur le Domaine départemental de nature de La Boissine, site emblématique géré en régie par le Département), et notamment en direction des scolaires (> 4 000 scolaires).

La gouvernance de la politique jeunesse se réalise de manière partenariale dans le cadre du Schéma départemental du service aux familles, du réseau des acteurs jeunesse, mais aussi dans le cadre d'une future commission consultative des jeunes Ardéchois (constituée par appel à candidatures de jeunes Ardéchois de 11 à 25 ans, issus du CDJ et des jeunes engagés sur des actions accompagnées par le Département ; elle pourra se réunir deux fois par an pour évaluer la mise en œuvre de cette nouvelle politique et proposer des évolutions à apporter).

Renseignements :

**Direction culture, sport, jeunesse,
vie associative (DCSJVA)**

0475667935

projetjeune@ardeche.fr

ardeche.fr

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

